



COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

RITMA outille ses membres ostéopathes en vue de la création d'un ordre professionnel

Montréal, le 3 décembre 2019 – L'Association RITMA, qui regroupe à elle seule plus de 700 ostéopathes québécois, a rassemblé plusieurs dizaines d'entre eux, lundi dernier, à Montréal, afin d'échanger sur l'évolution récente des discussions concernant la création d'un ordre professionnel et donner des outils supplémentaires à ses membres pour les aider à poursuivre leur important travail dans le contexte actuel difficile.

« On a fait le point avec nos membres sur la récente rencontre que nous avons eue avec le cabinet de la Ministre Sonia LeBel et les orientations que le ministère a pris depuis. Il a particulièrement été question des délais de création d'un ordre, de la reconnaissance des acquis et de l'intégration des ostéopathes à un ordre existant. Sur les trois fronts il y a beaucoup d'inquiétude chez nos membres », résume Edith Larose, PDG de RITMA.

Outre cette mise à jour et son engagement à continuer de suivre la situation de près et de les tenir informés, RITMA a annoncé à ses membres l'ajout de deux services offerts automatiquement et sans frais supplémentaires pour eux. Le premier, d'ores et déjà en vigueur, est la ligne juridique Novum Légal, qui permet à tous les membres de RITMA de parler à un avocat dès qu'ils sentent le besoin de valider un élément de leur pratique. Le deuxième, qui débutera avec l'année 2020, est une formation préparée par Trivium Avocats qui viendra outiller les membres de RITMA quant à leurs droits, devoirs, possibilités et limites d'ici la création d'un ordre professionnel.

« On fait notre travail de représentation tout en maintenant le support technique qu'on offre à nos membres, mais on voulait aller encore plus loin en leur donnant des outils juridiques. On l'a vu avec la récente poursuite du Collège des médecins contre une école d'ostéopathie et le jugement qu'a rendu le Juge Lavergne à ce sujet : il y a un vide juridique actuellement et ça rend les choses très compliquées. Alors d'un côté on demande à la Ministre LeBel d'annoncer ses couleurs dès que possible, et de l'autre on explique à nos membres comment se protéger au mieux », affirme Madame Larose.

RITMA en a profité pour réitérer son rôle d'association de défense des ostéopathes qui se poursuivra avant, pendant et après la création d'un ordre professionnel, ce dernier étant voué à la protection du public. *« On pense qu'il faut un ordre professionnel des ostéopathes, mais chez RITMA on ne met pas tous nos œufs dans le même panier et on évite tout conflit d'intérêt. Le lendemain de la création d'un ordre, les ostéopathes auront encore besoin de faire valoir leurs droits et nos membres savent que chez RITMA nous n'avons que leurs intérêts à cœur »,* conclut la PDG de RITMA.

--

RITMA regroupe et défend plus de 2 800 membres praticiens de disciplines des médecines alternatives et complémentaires au Québec. Par le professionnalisme et la crédibilité qu'elle démontre depuis 2004, elle outille ses membres, particulièrement en matière d'assurances et de formation.